

UNE ASSOCIATION POUR LES VRAIS PROS DU M&A

La transmission d'entreprises a désormais son association. Celle-ci vise à fédérer les vrais professionnels du secteur dans un marché qui suscite toujours plus de convoitises. **Par Thierry Vial**

La transmission d'entreprises attire un nombre toujours plus grand d'acteurs désireux de se profiler sur ce marché non réglementé. Il en résulte une profusion de spécialistes autoproclamés plus ou moins formés, qui peuvent faire courir un risque à un chef d'entreprise cherchant à vendre son entreprise. Des experts reconnus du secteur ont décidé de réagir en créant la Chambre suisse des experts en transmission d'entreprises (Swiss M&A Experts Chamber), une association dont la vocation consiste justement à regrouper les experts compétents dans ce domaine.

Il s'agit de Vincent Dousse, qui dirige le CAS en Fusions, acquisitions et transmissions d'entreprises (CAS FATE) proposé par la HEIG-VD et Romandie Formation, du Centre patronal, ainsi que Claude Romy, directeur général de Dimension, société spécialisée dans la transmission d'entreprises depuis 1994. Cyril Schaer, juriste-fiscaliste et secrétaire général de l'association Relève PME, tiendra pour sa part le secrétariat général de l'association.

EXPÉRIENCE ET RÉPUTATION

L'idée de créer cette association a germé à la suite de la création du CAS en Fusions, acquisitions et transmissions d'entreprises en 2017. «Il n'existait aucune formation sérieuse et certifiante en Suisse romande, rappelle Vincent Dousse. Nous voulions combler ce manque et c'est aujourd'hui chose faite puisque la deuxième volée s'apprête à terminer sa formation d'une année et à obtenir ainsi 15 crédits ECTS.»

Les diplômés de ce CAS viendront logiquement garnir les rangs de la nouvelle association ainsi que les acteurs reconnus sur le marché, qu'ils soient économistes, juristes,



Vincent Dousse, Claude Romy et Cyril Schaer (de g. à dr.), membres fondateurs et secrétaire général de l'association.

100
MEMBRES

L'association devrait déjà compter une centaine de membres fin 2020.

banquiers, experts comptables ou fiscaux. A condition toutefois de bénéficier d'une expérience professionnelle de dix ans et de jouir d'une bonne réputation. «Fin 2020, nous devrions compter une centaine de membres au minimum, se réjouit Claude Romy. Et cette liste va s'étoffer chaque année. Nous assurerons une veille technique et légale sur notre activité et l'association jouera le rôle d'interlocuteur de référence dans le marché et auprès des autorités pour toutes les questions liées à notre domaine d'activité.»

Quant aux membres, ils pourront assister à une conférence annuelle dont la première édition se tiendra le 12 novembre prochain, en présence de Serge Reymond, directeur général des publications romandes de Tamedia. Ce dernier a mené à bien plusieurs transmissions d'entreprises dans le cadre de ses fonc-

tions. Des séminaires à vocation plus technique viendront également garnir le programme annuel.

Pascal Favre, directeur de FJF Favre Juridique et Fiscal et membre du comité de direction de l'association, livrera quant à lui en juin prochain une analyse détaillée des changements de loi en consultation sur le droit des successions en matière de transmissions d'entreprises dans un cadre familial.

«Cette association vise donc plusieurs buts qualitatifs, résume Cyril Schaer. Elle doit promouvoir les formations certifiantes, livrer régulièrement des informations pertinentes sur notre activité et défendre les intérêts de notre secteur. Vis-à-vis de l'extérieur, l'appartenance à notre association professionnelle sera synonyme d'expertise reconnue en matière de M&A et d'éthique irréprochable.» ●